

AVENANT 182 : UNE DOUBLE SANCTION POUR LES SALAIRES DES FEMMES !

Communiqué des syndicats Solidaires de la Branche Eclat-Animation – 8 mars 2021

La branche de l'animation est très féminisée. 64% des salarié·e·s de la branche Eclat (Ex-Animation) sont des femmes. Elles représentent le cœur des métiers de l'animation mais aussi de l'administration.

Les femmes majoritairement touchées par la précarité : majoritaires dans les bas salaires et les temps partiels imposés.

L'enjeu des salaires pour les femmes dépasse la branche: les femmes étant sur-représentées dans cette branche, une régression salariale pour tou.te.s dans la branche, par exemple du fait de la suppression du dispositif d'évolution de carrière, amène à une régression qui touche en moyenne davantage les femmes dans la société !

Communiqué complet:

[Communique_ECLAT-salaires-femmes-avenant-182-1Télécharger](#)